



ACEP CAPE

# SOMMAIRE

ATELIER  
STRATÉGIQUE

DU CEN

2021

# Table des matières

---

<b>Contexte .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Principales priorités du CEN.....</b>	<b>3</b>
<b>II. Priorités de la direction sur le plan opérationnel.....</b>	<b>4</b>
<b>III. Prochaines étapes.....</b>	<b>5</b>

# Contexte

---

L'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) a organisé un atelier stratégique de deux jours, les 16 et 17 septembre 2021, réunissant les membres du Comité exécutif national (CEN) élus lors des élections nationales de 2020, ainsi que les membres de l'équipe de direction.

L'objectif général de l'atelier stratégique consistait à :

- (1) définir l'**orientation** de l'organisation et prioriser les différentes étapes jusqu'à la fin du mandat en cours du CEN. Plus précisément, l'atelier a permis de déterminer les dossiers les plus urgents dont l'organisation doit s'occuper à court ou moyen terme, de classer les activités à réaliser par ordre de priorité et d'appuyer l'établissement des coûts et la planification financière.
- (2) favoriser l'**apprentissage** et l'**esprit d'équipe** au moyen d'activités et de discussions axées sur les objectifs communs, les valeurs et la culture d'équipe.

L'atelier s'est articulé autour des conclusions de l'atelier de planification de février 2019 organisé avec les membres du précédent CEN, ainsi que des résultats d'un sondage distribué aux membres du CEN avant l'atelier et des priorités opérationnelles proposées par l'équipe de direction. Ces priorités ont été établies lors d'une réunion de planification opérationnelle de la direction tenue les 10 et 11 juin 2021.

Bien que la conception de l'atelier se soit inspirée de discussions stratégiques antérieures, l'orientation particulière et les points de discussion pour tracer la voie de l'avenir de l'ACEP ont été principalement guidés par les résultats du sondage distribué aux membres du CEN en vue de s'assurer que l'atelier tienne compte de leurs commentaires et de leurs attentes ainsi que de la réalité et du contexte actuels de l'ACEP.

L'atelier a permis de montrer que les membres du CEN et de l'équipe de direction souhaitent tous investir plus de temps, d'énergie et de ressources pour bâtir une association qui soit la mieux équipée pour offrir à ses membres le soutien et les services de qualité auxquels ils s'attendent.

Les membres du CEN et de l'équipe de direction ont reconnu que l'ACEP a atteint une nouvelle étape de croissance et de développement et que son rôle dans le milieu syndical national a considérablement évolué. Ils ont aussi constaté que l'ACEP devait absolument pouvoir s'appuyer sur un plus grand nombre de nouvelles aptitudes, compétences et ressources pour répondre à la demande, habiliter ses dirigeants locaux et ses bénévoles, mieux s'adapter à un environnement en constante évolution et soutenir plus efficacement les efforts collectifs en vue d'obtenir de meilleurs résultats en matière de droits de la personne, de diversité et d'inclusion dans le milieu de travail fédéral.

## I. Principales priorités du CEN

---

La séance de deux jours a débouché sur trois grandes priorités à réaliser au cours du mandat en cours du CEN. Elles permettent de compléter, d'élargir et/ou de renforcer les 10 priorités proposées par la direction, présentées en détail dans la section suivante.

Les principales priorités du CEN sont les suivantes :

### 1. Améliorer les services de représentation des membres

- Se concentrer sur l'examen de la structure organisationnelle de l'ACEP pour assurer des niveaux de dotation adéquats en vue de répondre aux besoins des membres et de disposer de la meilleure structure organisationnelle possible pour fournir aux membres un soutien opportun, cohérent et de haute qualité.
- Mettre en place des mécanismes d'examen pour obtenir les commentaires des membres sur les services fournis.
- Présenter un plus grand nombre de rapports au CEN concernant les services de représentation des membres.
- Évaluer si une augmentation des cotisations est nécessaire pour garantir des fonds suffisants en vue d'assurer un niveau de service adéquat.

### 2. Habilitier les dirigeants des sections locales

- Faire en sorte de fournir aux sections locales les outils et les ressources nécessaires pour atteindre leurs objectifs.
- Veiller à ce qu'une formation et un soutien adéquats soient offerts aux dirigeants des sections locales.
- Relancer les sections locales sans représentation et soutenir la création de nouvelles sections.

### 3. Améliorer l'efficacité du CEN

- Définir des mesures qui permettront au CEN de fonctionner de façon harmonieuse.
- Rechercher des plateformes virtuelles de collaboration pour permettre aux membres du CEN de collaborer et d'échanger de façon continue entre les réunions du CEN.

## II. Priorités de la direction sur le plan opérationnel

---

Avant l'atelier stratégique du CEN, l'équipe de direction ainsi que le président de l'ACEP et les deux vice-présidents ont participé à une réunion de planification opérationnelle de la direction en juin 2021 pour déterminer les domaines de travail qui devaient être priorisés de façon à ce que l'ACEP puisse remplir son mandat sur le plan opérationnel. Les priorités ont été présentées au CEN lors de l'atelier stratégique et ont contribué à façonner les trois principales priorités du CEN, à titre complémentaire.

Le CEN a endossé les priorités organisationnelles établies par l'équipe de direction pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> mai 2021 et se terminant le 3 avril 2022. Voici un résumé de ces priorités :

1. **Représentation des membres et défense des droits** : Veiller à ce que des ressources soient fournies pour que tous les membres, les groupes en quête d'équité ou les autres, continuent de recevoir un soutien syndical égal, équitable, de qualité et en temps opportun, en cas de besoin.
2. **Négociation collective** : Assurer un processus rapide, opportun et fondé sur les priorités choisies par les membres et établies au moyen de consultations.
3. **Communication** : Assurer la diffusion en temps opportun de renseignements et de connaissances utiles aux membres.

4. **Défense des intérêts** : Veiller à ce que des campagnes soient menées pour renforcer la position de l'ACEP et faire valoir les intérêts des membres dans diverses instances.
5. **Mobilisation des intervenants** : Assurer une collaboration et un engagement continus de la part des représentants du Conseil national mixte, des autres agents négociateurs, du Secrétariat du Conseil du Trésor et du gouvernement.
6. **Éducation et formation** : S'assurer que les programmes et les produits d'éducation et de formation sont élaborés de manière à répondre aux besoins de plus en plus importants et qu'ils sont le plus utiles possible pour l'ensemble des membres.
7. **Politiques et procédures** : Veiller à l'adoption ou à l'amélioration des politiques et des procédures pour se conformer aux exigences des procédures opérationnelles standard en vue d'assurer une gestion et une surveillance efficaces.
8. **Soutien du CEN**: S'assurer que les membres du CEN reçoivent tout le soutien nécessaire pour exercer efficacement leur rôle de fiduciaires et pour permettre au CEN d'atteindre ses objectifs à moyen et long terme.
9. **Ressources humaines** : Faire un examen des besoins en matière de talents, de personnel et de relève.
10. **Gestion du milieu de travail de l'ACEP** : Prêter attention au déménagement et au réaménagement des bureaux pour répondre aux besoins en matière de locaux et de technologie, ainsi qu'aux normes de santé et de sécurité en vue d'un éventuel retour progressif au travail.

### III. Prochaines étapes

---

Le CEN et l'équipe de direction se sont mis d'accord sur un calendrier de mise en œuvre et sur un processus d'établissement de rapports trimestriels en vue de maintenir le cap sur les priorités et les objectifs adoptés. Ils ont également convenu de la nécessité d'ajouter les ressources requises dans le projet de budget de 2022-2023 pour garantir le financement adéquat des activités nécessaires à la réalisation de ces priorités.

